

**DEPARTEMENT
DU VAR**

**EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD**

**PREFECTURE DU
VAR - TOULON**

**C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD**

Objet : Vote du compte administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

	<u>Présents</u> :	Madame Martine LAURE Monsieur François BERTOLOTTI Madame Janine LENTHY Madame Marie-Dominique FLORIN Madame Yvette ROUX Monsieur Jean-Louis BESSAC Madame Huguette REBOUL Madame Isabelle LUPORINI Madame Mireille BRUNEAU Madame Anne ZACHARY
Nombre de membres		
- En exercice :	15	
- Présents :	10	
- Votants :	10	
	<u>Excusés</u> :	Monsieur Alain BENEDETTO Madame Viviane BERTHELOT Madame Eva VON FISCHER BENZON Madame Simone LONG Monsieur Stéphane PEYNE
	<u>Secrétaire de Séance</u> :	Anne-Charlotte SALVI

En application des dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif relatif à l'exercice 2023 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Les résultats de l'exercice budgétaire se composent du déficit ou de l'excédent de clôture des deux sections, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes.

Les résultats de chaque section ont été repris par anticipation au budget 2024 à l'occasion du vote du budget primitif.

Pour l'exercice 2023, l'arrêté comptable s'établit de la manière suivante :

CA 2023

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Solde d'exécution N	Résultat/Solde d'exécution N-1 001/002	Résultat/Solde	Dépenses RAR, Reports	Recettes RAR, Reports	Excédent	Déficit
	a	b	b-a	c	d=b-a+c	e	f	si (d-e+f) > 0	si (d-e+f) < 0
SECTION FONCTIONNEMENT	253 928,69	222 964,66	-30 964,03	57 231,16	26 267,13			26 267,13	
SECTION INVESTISSEMENT	1 990,14	2 961,78	971,64	51 357,82	52 329,46			52 329,46	
TOTAL BUDGET	255 918,83	225 926,44	-29 992,39	108 588,98	78 596,59	0,00	0,00	78 596,59	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- un résultat de fonctionnement de l'exercice de : - 30 964,03 €
- un résultat reporté de : 57 231,16 €

Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de : 26 267,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- un résultat d'investissement de l'exercice de : 971,64 €
- un résultat d'investissement reporté de : 51 357,82 €
- un solde des restes à réaliser de : 0,00 €

Soit un résultat d'investissement excédentaire de : 52 329,46 €

Soit un résultat global excédentaire de 78 596,59 €

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

PREND acte de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget du CCAS ;

VOTE les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'investissement et de fonctionnement du compte administratif ;

APPROUVE les résultats définitifs du Compte Administratif 2023 tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente,
Martine LAURE

